



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 À 18h00 À LA CCPR À PÉLUSSIN

COMPTE-RENDU

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>) -
CHAVANAY :	Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Nathalie BÉAL -
CHUYER :	M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Stéphane TARIN</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, M. Jean-François CHANAL (à partir de la délibération N°22_09_16) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir de M. Michel BOREL</i>), M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à M. Yannick JARDIN</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Jacques BERLIOZ</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir à Mme Martine JAROUSSE</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>) - M. Jean-François CHANAL (de la délibération N°22_09_01 à la délibération 22_09_15).
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir à M. Philippe ARIÈS</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER.
-----------	----------------------

DÉLIBÉRATION N°22-09-01b : ADMINISTRATION : RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SOUSCRITE PAR LE CDG42 POUR LE RISQUE « SANTÉ » ET « PRÉVOYANCE » ET APPROBATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE, AINSI QUE DE SES MODALITÉS DE VERSEMENT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-02a : ADMINISTRATION : RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE À TEMPS COMPLET

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-03b : ADMINISTRATION : RESSOURCES HUMAINES - PLAN DE FORMATION INTER-COLLECTIVITÉS DE LA LOIRE 2022-2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-04a : ADMINISTRATION : CONTRAT NÉGOCIÉ AVEC LE CD42 : AVENANT N°3

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-05a : ADMINISTRATION : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-06a : ADMINISTRATION : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PILAT RHODANIEN : DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITÉ TECHNIQUE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Mme Martine JAROUSSE.

DÉLIBÉRATION N°22-09-07b : ADMINISTRATION : CUISINE CENTRALE - AVENANT N°1 - LOT N°10 CLOISONNEMENT ET PORTES DE LA CUISINE - SOPROMECO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-08a : ADMINISTRATION : RENOUVELLEMENT ADHÉSION ÉCLAIRAGE PUBLIC : SIEL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-09a : ENVIRONNEMENT : DÉCHETS MÉNAGERS - CONVENTION ALLIADÉ MANDAT DE GESTION PORTANT SUR LA GESTION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-10a : ENVIRONNEMENT : DÉCHETS MÉNAGERS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA PASSATION CONJOINTE D'UN CONTRAT RELATIF À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES : AVENANTS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-11a : ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2021

Le conseil communautaire acte la présentation du rapport.

DÉLIBÉRATION N°22-09-12a : ENVIRONNEMENT : RIVIÈRES - AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOSSIER LOI SUR L'EAU POUR L'ENTRETIEN DE LA PATOUSE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-13a : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : MOBILITÉS - CONTRAT D'AMÉNAGEMENTS DE MOBILITÉS VERTES AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - ARCEAUX VÉLOS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-14a : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : PETITES VILLES DE DEMAIN : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-15a : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2 - 2018-2024 : VALIDATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLH 2 - 2018-2024 SUITE À LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré 31 POUR, 1 ABSTENTION, 1 CONTRE, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-16a : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2 - 2018-2024 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DU PLH 2 – 2018-2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-17a : CULTURE : CINÉPILAT - AAP MÉDIATION : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT POUR 2023 AUPRÈS DE LA RÉGION AURA

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-18a : CULTURE : CINÉPILAT - TARIFS 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-19b : ÉCONOMIE : AMI INCLUSION NUMÉRIQUE TPE : SIGNATURE DE LA CONVENTION ET RECRUTEMENT D'UN ALTERNANT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-20a : ÉCONOMIE : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'AUCIZE À BESSEY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 33 POUR, 1 CONTRE, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-21a : PISCINE : REMBOURSEMENT DE TICKETS PISCINE NON UTILISÉS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-09-22a : TOURISME : TAXE DE SÉJOUR - MODE DE REVERSEMENT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président,



Serge RAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Serge Rault", written over a white background.